

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [8-9]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

DERNIERE SESSION DU GRAND CONSEIL (VD)

Session mammouth que celle de mai-juin dernier, puisqu'il y a eu 23 séances d'une demi-journée, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Il faut dire que certains sujets étaient de taille : les projets de loi scolaire et de loi sur la Caisse de pensions de l'Etat ont occupé les députés pendant des heures.

Caisse de pensions et égalité

Au sujet de cette dernière, signalons que l'égalité entre hommes et femmes quant à l'âge de la retraite, égalité introduite à l'occasion de cette nouvelle loi, a été acceptée sans problème par les députés. Ces derniers, à la majorité, ont par contre modifié le projet de loi sur l'âge de la retraite : le projet disait 57 ans au plus tôt (à condition qu'il y ait 35 ans de cotisations) et 65 ans au plus tard ; le Grand Conseil a choisi la fourchette 60-65 (toujours avec 35 années de cotisations) ; il a admis des dérogations pour les enseignants et les fonctionnaires de la police (âge minimal = 57 ans).

Voilà qui est donc un pas vers l'égalité, puisque les femmes désormais prendront leur retraite au même âge que leurs collègues. Les jeunes le payeront d'une ou deux années supplémentaires et encore pas toutes : rappelons en effet que l'obligation des 35 ans de cotisations a toujours existé, donc, seules, les femmes ayant commencé leur carrière à l'Etat entre 20 et 25 ans (les enseignantes entre 20 et 22) devront rester une ou quelques années de plus avant d'avoir droit à la retraite. J'ai dit « les jeunes » car les femmes de 49 ans et plus seront soumises à un régime transitoire, c'est-à-dire à l'ancienne loi.

Ajoutons qu'on a enfin l'impression que l'argent versé (par les cotisations à la Caisse de pensions) par les femmes a la même valeur que celui versé par les hommes, puisque le décès du fonctionnaire, homme ou femme, détermine désormais les mêmes rentes de conjoint ; ces rentes sont accordées dans des limites plus serrées qu'avant, il n'en reste pas moins que la nouvelle loi assure l'égalité entre les veufs et les veuves de fonctionnaires.

Nouvelles interventions des parlementaires

Trente-quatre motions, interpellations et questions ont été déposées pendant cette session, dont 11 par des femmes (32 %).

Deux députées ont choisi la *motion* pour exprimer leur inquiétude à un sujet ou à un autre : Christiane Jaquet (POP) dépose une motion sur la présence de

représentants de l'Etat dans les institutions bénéficiant de l'aide de l'Etat ; Monique Mischler (Soc) demande l'introduction de différentes mesures en faveur des chômeurs.

Quatre députées se sont adressées au Conseil d'Etat par le biais de l'*interpellation*. Christiane Jaquet (POP) interpelle au sujet du passage au secteur privé de certains services de l'Etat et du sort réservé au personnel de ces services ; Josette Borgeaud (Soc) parle du problème du licenciement d'un délégué syndical dans le cadre de la privatisation du service de nettoyage à l'Institution de Lavigny ; Verena Berseth (POP) s'interroge de l'imposition fiscale des chômeurs ; Anne-Marie Bergdol (Soc) dépose une interpellation à propos de l'information diffusée sur le droit aux prestations complémentaires AVS-AI.

Trois députées (mais l'une par trois fois) ont posé une *question* au Conseil d'Etat. France-Line Matile (Lib) s'étonne de l'attitude de certains professeurs d'Université à propos de la nomination d'un de leurs collègues ; Adeline Jeanne-rot (Soc) pose une question à propos de la nomination d'un professeur à la chaire de pédopsychiatrie ; Christiane Jaquet (POP) s'occupe premièrement du contrôle de la pression des hypertendus dans les pharmacies, deuxièmement, de l'admission au séminaire pédagogique d'une étudiante dont le casier judiciaire contient une condamnation et, troisièmement, de l'inégalité des programmes scolaires entre garçons et filles.

A ce sujet, elle rappelle que le Grand Conseil avait pris en considération en septembre 1982, une motion de Danielle Perrin (Rad) à ce sujet ; le Conseil d'Etat avait répondu que, dès 1983, on offrirait à tous les élèves de la scolarité obligatoire, dès la troisième année, « la possibilité d'accéder aux divers enseignements inscrits à la grille horaire, sans distinction de sexe, qu'ils soient obligatoires ou à option ».

Or, malgré cette promesse, note Christiane Jaquet, on peut constater que la disparité est maintenue dans l'école vaudoise. Elle demande alors quelles mesures le Conseil d'Etat a prises ou envisage de prendre pour respecter ses promesses dans les plus brefs délais.

Imposition des couples

Deux motions ont été développées à ce sujet lors de la séance du 30 mai. Toutes deux partent du récent arrêt du Tribunal fédéral qui a rejeté le recours du couple zurichois mais a clairement laissé entendre qu'on ne peut justifier qu'à revenu égal un couple marié paie davantage d'impôts qu'un couple non marié. Cette différence oscille selon la législation fiscale, de quelque 10 % (à Zurich)... à plus de 60 % (impôt fédéral direct). Dans le canton de Vaud, dit l'un des

motionnaires, les couples mariés paient jusqu'à 22,76 % de plus d'impôts que les concubins.

Franco del Pero (Lib) demande au Conseil d'Etat de faire preuve d'imagination et de trouver un moyen de corriger cette inégalité. Il cite différents moyens (déduction spéciale au titre de frais d'acquisition du revenu, *splitting* intégral, *splitting* à la vaudoise amélioré, imposition à l'unité de consommation...). Il reconnaît que chacun de ces systèmes a des avantages et des défauts mais il ne doute pas de l'ingéniosité du fisc qui trouvera bien, dans le cadre de l'actuelle révision de la loi sur les impôts, une possibilité de corriger cette inégalité fiscale.

Raymond Berthoud (POP) rappelle qu'entre 1956 et 1978, aucun aménagement n'a été prévu pour l'imposition du gain de la femme mariée « pour ne pas encourager les femmes mariées à travailler hors du foyer » (Conseil d'Etat d'octobre 1956). En 1978, lors de l'introduction du *splitting* partiel, le Conseil d'Etat a écarté l'imposition séparée parce qu'elle introduit d'autres inégalités et un manque à gagner considérable pour l'Etat. Le député popiste demande que le Conseil d'Etat introduise — avant qu'il y ait des recours — l'imposition séparée ou « un autre système susceptible de faire disparaître l'inégalité incriminée ».

(ap)

D'UNE PRESIDENTE A L'AUTRE : LE « P'TIT » CLAF (suite) (VD)

Nous avons signalé dans notre dernier numéro, l'assemblée générale du Centre de liaison des associations féminines vaudoises.

C'est lors de cette assemblée que Jacqueline Vouga prit congé du comité et des déléguées des différentes associations, remettant la présidence à Janine Viret. Voici un extrait du compliment qu'adressa ce jour-là la nouvelle présidente à Jacqueline Vouga :

« Jacqueline, ce fut celle qui est entrée un jour, sans bruit, dans ce Centre de liaison et qui, de mois en mois, a abattu une somme folle de transactions, de relations, de contacts, de... corvées également. C'est celle qui a su donner au CLAF l'impulsion que les années huitantes nécessitaient. Les membres du comité te comparent à l'abeille qui butine, assemble, rassemble, dont le tempérament vif et chaleureux sait donner à chacune une place réelle agréable. Sous ta présidence, pas d'autorité, mais une confiance totale en chacune de nous (...) Tout cela, tu l'as vécu avec un tel naturel

d'un canton à l'autre

que l'on aurait pu croire que tout était simple et facile, mais nous savons que c'est le fruit de l'intérêt vigilant que tu portes à tous, c'est aussi le résultat d'un travail considérable car, durant ces six années de présidence, tu ne t'es pas ménagée. Tu as toujours refusé de céder à la facilité, autant pour toi que pour les autres. C'est ce qui a permis au Centre de liaison de prendre l'essor que nous lui connaissons aujourd'hui ».

La nouvelle présidente, Janine Viret, nous vient de l'association *Vivre au présent*, association avec laquelle elle collabore depuis 1975, année de la femme. Rappelons que le journal *Vivre* se veut l'écoute attentive et la voix de femmes d'horizons divers, qu'il s'interroge et interroge ses lecteurs sur des sujets aussi librement choisis que librement traités. Janine Viret donc, sait ce que c'est que parler aux femmes, sait quelles sont leurs préoccupations essentielles. Avec la douceur et la fermeté qu'on lui connaît, elle saura prendre dignement la succession de Jacqueline Vouga. « C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit-elle lors de la passation des pouvoirs, et j'espère qu'en présidant, je deviendrai un jour présidente ».

Mais oui, Janine Viret ! Vous l'êtes déjà et nous vous disons nos meilleurs vœux. (sch)

BCF DU JURA : FORMATION ET TRAVAIL

La formation professionnelle des filles est une des préoccupations majeures du Bureau de la condition féminine (BCF) du canton du Jura. Sur le thème « Quelle formation choisir », le BCF avait édité une brochure, largement diffusée dans les écoles, les offices d'orientation scolaire, etc., afin d'aider les jeunes filles à diversifier leur choix. Cet été, il a lancé une campagne d'affichage sur le même thème, qui a touché en premier lieu les écoles, mais également les endroits publics. En outre, un groupe d'accompagnement pour les jeunes filles qui font un apprentissage « masculin » a été créé.

Le BCF a également lancé un appel aux témoignages des femmes, « afin que leur travail soit connu et reconnu ». Il s'adresse aussi bien à celles qui exercent une profession qu'à celles qui travaillent dans leur foyer, à celles qui se sentent défavorisées et à celles qui s'estiment privilégiées. Témoigner, c'est montrer la nécessité des revendications ou les améliorations auxquelles il est possible d'aspirer.

Si le BCF recueille suffisamment de témoignages, il envisage leur publica-

tion, afin de révéler et de faire reconnaître le travail des femmes. Et en 1985, la Journée internationale des femmes sera fêtée autour du travail des femmes du Jura. (mh)

FUMETS D'OR AU CLUB ZONTA DE LAUSANNE

Les membres du Club Zonta de Lausanne publient cet automne un livre de cuisine pas comme les autres. Il contient les recettes favorites des zontiennes (des recettes du terroir, comme la soupe



au Salvagnin, aux recettes exotiques glanées au cours de voyages lointains, tel cet extraordinaire dessert australien « à la gaîté un peu diabolique »), un calendrier de décorations florales, d'achats saisonniers et de suggestions d'herboriste, ainsi que 30 « secrets du système D » pour alléger les soucis ménagers.

Un Club féminin comme le Zonta a besoin d'argent pour mener à bien les activités de service qui constituent sa vocation. Il doit donc trouver le moyen de faire bouillir la marmite, et la dite marmite « doit dégager une vapeur d'or », comme l'explique une des rédactrices du livre.

Vapeur d'or, mais aussi vapeur d'amitié, de cette amitié sans laquelle ce miroir des goûts culinaires des zontiennes lausannoises n'aurait jamais vu le jour.

1) **Les marmites zontiennes**, 80 pages, illustré par Madeline Crot. Prix : 38,50 francs. En librairie dès le mois d'octobre, ou par commande directe (frais de port : 1,50 franc) aux éditions Zonta International, case postale 2, CH-1000 Lausanne 5.

FISCALITE : VICTOIRE PARTIELLE (FR)

Comme nous l'annoncions dans notre numéro d'avril, la session de mai du Grand Conseil fribourgeois a été consacrée en grande partie à la révision de la loi fiscale. Avec 14 femmes sur 130 députés, l'assemblée législative a été obligée d'entendre le point de vue féminin sur la question fiscale. Mais, comme le disait l'une d'elles, « les femmes étaient présentes à ce débat mais pas écoutées. » Si toutes les femmes députées voulaient un changement dans le sens d'une reconnaissance de leurs droits, elles étaient pourtant loin de l'unanimité sur la façon de les exercer. Elles ont finalement remporté une victoire partielle : elles n'obtiennent pas la signature conjointe de la déclaration d'impôt, quand elles sont mariées, mais l'accès au dossier fiscal de leur mari leur a été accordé.

Par ailleurs, la femme mariée salariée pourra déduire, pour le calcul du taux d'imposition, la somme maximale de 12 000 francs sur son salaire mensuel ; les indépendants un peu moins. Cela signifie concrètement que si Monsieur gagne 45 000 francs, Madame 20 000 francs, le total étant de 65 000 francs, le couple se verra imposer sur la somme totale de son revenu mais au taux correspondant à un revenu de 53 000 francs.

Divers autres dégrèvements ont été consentis sur le plan familial. Quant aux femmes divorcées, elles paieront désormais des impôts sur la pension qu'elles reçoivent de leur ex-mari au bénéfice de ce dernier qui n'aura plus à le faire. Justice ? Injustice ? Chacun connaît la difficulté de certains couples remariés qui ploient sous leurs pensions à verser. Une loi pas encore parfaite, donc. Mais les femmes députées ont d'ores et déjà décidé de déposer une motion pour obtenir la signature par la femme mariée de la déclaration d'impôt du couple. (bg)

ELEVES INFIRMIERES (ERS) DU CHUV : BAISSE DES SALAIRES (VD)

Les élèves de l'Ecole de soins infirmiers du CHUV (Chantepierre) touchaient jusqu'à l'automne dernier une « contribution à la formation » qui augmentait progressivement jusqu'à atteindre 1 336 francs la troisième année. Elles (ils) n'ont plus droit désormais qu'à une allocation uniforme de 540 francs par mois, sauf celles (ceux) qui étaient déjà en deuxième ou troisième année au moment où la modification est interve-

d'un canton à l'autre

nue, et qui restent au bénéfice de l'ancien statut jusqu'à la fin de leurs études. Le journal de l'OFRA *A tire d'elles* s'était ému dans son numéro de mars de cette dégradation des revenus des élèves infirmières(ers).

La section vaudoise de l'ADF a entrepris une enquête sur ce sujet auprès de M. Albert Chauvie, secrétaire général du Département de l'Intérieur et de la santé publique, ainsi que de plusieurs écoles du canton. Au reproche formulé par *A tire d'elles*, selon lequel les élèves auraient été placés devant le fait accompli sans préavis, M. Chauvie répond qu'il y a eu information progressive dès la date où la décision a été prise (juin 1983). Seuls, les élèves commençant leur première année à l'automne 1983 ont été placés devant des difficultés financières imprévues en prenant connaissance du nouveau règlement en septembre.

Le journal de l'OFRA accusait le Département de la santé publique d'engager des employés(e) à des conditions financières modifiables, donc non garanties. M. Chauvie rétorque que les élèves reçoivent, non pas un salaire de professionnels, mais une allocation ; dans le cas contraire, les hôpitaux pourraient les envoyer dans tel ou tel service selon les besoins, ce qui pourrait nuire à leur formation.

Par ailleurs, la réduction du montant versé à 540 francs correspond à une uni-

formisation avec la pratique des autres écoles du canton.

Un des problèmes soulevés par *A tire d'elles* reste en tout cas posé : « Les élèves devront-ils s'endetter pour pouvoir terminer leurs études ? » De toute évidence, 540 francs, c'est peu pour vivre, surtout quand les parents ne peuvent pas contribuer à l'entretien. M. Chauvie promet que le système de bourses déjà existant sera développé. « C'est sur ce dernier point, conclut Odide Jaeger, présidente de l'AVDF, que nous devons rester attentives ».

(sl)

ETRE « SCHOENFILLE » A GENEVE

« Elles sont bien bonnes, nos « Trudis ! », s'exclament les auteurs d'une enquête en terrain genevois sur la situation des « Schönfilles » engagées traditionnellement dans des familles comme « aides de ménage ». Un terme pudique qui recouvre plus souvent une réalité de travailleuse à temps complet qu'un stage de formation dont le but est l'apprentissage du français.

Pour un salaire dérisoire estimé à 4,20 francs de l'heure, ces adolescentes ac-

complissent un travail hebdomadaire oscillant entre 48 et 55 heures... Difficile à 16 ans de se plonger encore dans une grammaire française en fin de journée !

Seul, un réaménagement juridique de leur contrat de travail permettrait de garantir à ces jeunes filles ce qu'officiellement les autorités cantonales appellent « un stage éducatif ».



Dessin de Pécub

La commission est nommée, les travaux avancent à petits pas. Encore faut-il qu'intervienne au sein des familles d'accueil un changement de rapports profond avec ces précieuses « volontaires » sans lesquelles la carrière professionnelle de Madame serait bien compromise...

(mm)

Les jeunes filles suisses allemandes, par A. Gœhner, F. Guye et D. Baud. Annales du Centre de recherche sociale N° 17 — I.E.S. — Genève

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale



d'un canton à l'autre

GRUPE D'ETUDE DE LA CONDITION FEMININE (NE)

Le groupe d'étude de la condition féminine s'active pour présenter ses conclusions à la fin de cet automne.

D'ores et déjà, enquêtes et rapports prouvent qu'il reste encore bien des ajustements importants à réaliser et qu'un futur Bureau de la condition de la femme ne serait, en tous les cas, pas réduit au chômage dans le canton de Neuchâtel !

Ces approches permettent aussi de mieux cerner la nature de l'information que ce Bureau aurait à véhiculer.

Le sous-groupe de travail concernant la famille, par exemple, à travers une enquête faite auprès d'une cinquantaine de ménages, a pu constater une certaine ignorance de la part des femmes — jusque dans les milieux intellectuellement favorisés — au sujet des droits que la législation civile actuelle leur accorde.

De son côté, le sous-groupe s'occupant de la vie publique, politique et culturelle, a préparé une enquête statistique à partir des élections communales de 1980 pour relever la participation féminine sur les listes électorales et les candidates élues qui sera comparée aux résultats des élections communales de 1984.

Comme on pouvait s'y attendre, la recherche sur la proportion des femmes dans les commissions administratives ou consultatives a aussi démontré que — si elles n'en sont pas carrément absentes, comme par exemple dans la toute nouvelle radio locale de Neuchâtel qui n'a fait aucune place aux femmes dans son administration — elles sont encore fortement sous-représentées dans des secteurs importants de la vie publique.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les manuels scolaires ont été inspectés, nouvelle méthode de lecture romande incluse puisqu'elle sera introduite dans le canton dès la rentrée de cet automne. Diverses critiques ont été émises qui prouvent qu'une collaboration entre un BCF et le Département de l'instruction publique ne serait pas inutile à ce niveau aussi. Elle le serait encore, bien sûr, en ce qui concerne l'égalité des programmes ou l'orientation professionnelle, où l'enquête en cours confirme que les jeunes filles continuent de s'orienter davantage que les jeunes gens vers des apprentissages courts.

Quant au sous-groupe touchant à la vie professionnelle, il a rencontré des responsables syndicaux ; ces entretiens ont fait ressortir les difficultés spécifiques auxquelles continuent de se heurter les femmes. Les secrétaires syndicaux ont relevé qu'un BCF rendrait possible certaines démarches actuellement sans effets. (alg)

AGENDA

Se loger, rêve ou réalité ?

Le Centre de liaison des Associations féminines a choisi ce thème pour la **53e Journée vaudoise des femmes**, qui aura lieu le **samedi 8 septembre**, de 14 h. à 16 h. 30, au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne, dans le cadre du Comptoir suisse. Pour en débattre, plusieurs orateurs et oratrices concernés par le problème : architectes, sociologues, politiciens, etc. Venez discuter avec eux des grands maux de l'époque, qui s'appellent : pénurie, spéculation, congés-ventes, nuisances... En retirant le programme au siège du CLAF, Eglantine 6, Lausanne, vous pourrez bénéficier d'une entrée au Comptoir à prix réduit.

De la femme archaïque à la femme d'avenir : les écrivaines du XIXe siècle

Tel est le titre d'un cours qui sera donné par **Thérèse Moreau**, écrivaine et membre de la Commission française de féminisation des titres et des fonctions, **du lundi 22 octobre 1984 au lundi 11 mars 1985**, de 19 h. à 20 h. 30, dans le cadre de l'Université Populaire, à Lausanne. Lorsqu'on évoque la littérature romantique et les femmes, c'est pour faire surgir l'image de la femme en crinoline, créature faible et sans défense, néfaste sans le vouloir. Il existe pourtant au XIXe siècle une littérature féminine qui lutte contre l'oppression des femmes et qui s'efforce d'en donner une image positive. C'est à cette découverte que vous invite ce cours. Renseignements et inscriptions : Université Populaire, rue Pichard 12, 1003 Lausanne, tél. (021) 22 43 48.

ORPER

— **A Genève** : travail en petit groupe avec deux animatrices, 10 rencontres de deux heures une fois par semaine, pour rencontrer d'autres femmes et redécouvrir son identité et ses projets. Inscriptions pour le prochain groupe le **17 septembre à 14 heures**, au Centre F-Information, rue des Barrières 1, Taverne de la Madeleine, 2e étage, tél. (022) 21 28 28.

— **A Lausanne** : 3 groupes sont prévus à partir du **22 octobre**, avec une séance hebdomadaire de 2 heures, pendant 5 ou 8 semaines : **groupe d'échange** (renseignements au (021) 34 89 84), **groupe d'expression créative** (renseignements au (021) 76 59 51) et **groupe d'expression corporelle** (renseignements au (021) 37 32 78). Ces groupes sont organisés par le Centre de liaison des Associations féminines vaudoises.

Réinsertion professionnelle

— **Jura** : le groupe « Réinsertion professionnelle des femmes », de Moutier, en collaboration avec l'Université Populaire jurassienne, organise cet automne un quatrième stage de préparation à la réinsertion professionnelle des femmes. Il aura lieu à Moutier ou à Delémont, du **22 octobre au 23 novembre**.

Pour tout renseignement et pour s'inscrire : (066) 66 20 80 (Porrentruy), (032) 93 62 62 (Moutier), (066) 22 50 22 (Delémont) ou (039) 41 44 30 (Saint-Imier).

— **Lausanne** : le prochain stage de « Clés pour le travail » aura lieu du **24 septembre au 9 novembre**. Renseignements auprès du BIF, tél. (021) 20 04 04.

Lyceum-Club (NE) Fausses-Brayes 3, Neuchâtel

Jeudi 13 septembre, 20 h. 15 : Henk van den Brink, baryton-basse, accompagné au piano par June Pantillon.

Lundi 24 septembre, 20 h. : L'Egypte d'Akhenaton-Nephertiti et le monothéisme, par Gaston Deluz, pasteur.

Lyceum-Club (VD) Rue de Bourg 15, 1003 Lausanne

Vendredi 14 septembre à 17 heures : Annemarie Staub soprano et Béatrice Staub-Sarasin, pianiste (membres du Lyceum de Bâle) présentent *Souvenir de Vienne*.

Entrée : Fr. 5.—

Vendredi 28 septembre à 17 heures : conférence d'Anne-Marie Redard sur : « A la poursuite de quelques ombres qui animent la vie morgienne au début du siècle ».

Entrée : Fr. 5.—

Vendredi 5 octobre : marché aux puces, de 14 h. à 21 h.

Samedi 6 octobre : marché aux puces, de 9 h. à 16 h. 30.

Rencontre poétiques internationales

Du 7 au 10 septembre, à Yverdon-les-Bains, avec la participation d'une cinquantaine de poètes de Suisse et d'Europe. A l'honneur : le Portugal. Remise de quatre distinctions importants : Prix Pierre Boulanger, Prix Canada-Suisse, Prix des Rencontres et Prix Blaise Cendrars. Programme détaillé : Rencontres poétiques internationales, Case postale 1913, 2002 Neuchâtel.